

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} juillet 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers absents et représentés : 4
Nombre de conseillers absents : 0
Date de la convocation : 25 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le PREMIER JUILLET, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC
Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Christian CARRERE - M. Roger VIARSAC
Mme Monique BOTTINI - Mme Florence BOUNIN - M. Thierry TATONI - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND -
Mme Marylin FLAMAIN - Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Francis
KORNPORST - Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

Pouvoir :

Mme Nadia MACIPÉ, pouvoir à M. Christian TEULADE

M. Olivier DODINOT, pouvoir à M. Franck MILLET

Mme Isabelle RUDOLF MARY, pouvoir à Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS

M. Jean-Christophe NELLO, pouvoir à M. Joachim DUSAUGEY

Est désignée comme Secrétaire de séance : Mme Florence BOUNIN

2026-07-103 / URBANISME

Renouvellement de la convention avec DAH pour la passation de commandes de prestations intellectuelles

Rapporteur : Monsieur Bruno EYSSERIC

A l'occasion de l'approbation du Plan local d'urbanisme en 2019, le secteur de Salerland, situé au nord-ouest du territoire, a été retenu pour accueillir le développement futur de la commune sur environ 10 hectares, sous la forme d'une opération d'aménagement d'ensemble. L'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) ainsi définie prévoit la construction d'environ 250 logements, en programme mixte (accession et location).

Drôme Aménagement Habitat - DAH - a été désigné comme aménageur et a pris l'initiative de la création d'une ZAC. L'arrêté préfectoral de création de la ZAC a été obtenu le 16 décembre 2022.

L'ensemble des études préalables (programmation, composition urbaine, faisabilité économique, étude hydraulique, étude environnementale...) ont été menées conjointement entre la commune de NYONS et DAH dans le cadre d'un groupement de commandes de prestations intellectuelles.

Aujourd'hui l'opération entre dans la phase d'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC. La commune de NYONS et DAH conviennent de maintenir leur engagement réciproque et de constituer un nouveau groupement de commandes de prestations intellectuelles.

La décision de la MRAd, formulée en février 2025 après examen au cas par cas relatif à la DUP emportant la mise en compatibilité du PLU, de soumettre le projet à évaluation environnementale nécessite d'enclencher des études environnementales complémentaires.

Compte tenu de la nécessité de compléter les études déjà menées pour évaluer l'impact du projet et de réaliser les études nécessaires au dossier de réalisation de la ZAC et du programme des équipements publics, il est décidé à cet effet de monter un groupement de commandes.

DAH sera le coordonnateur du groupement de commandes et à ce titre, aura la charge de mener l'intégralité de la procédure de passation et de l'exécution des marchés d'études.

DAH, en tant que coordonnateur, s'engage à recueillir l'avis de la Commune à chacune des étapes de la procédure de consultation.

La 1^{ère} convention, signée en 2018, avait évalué le montant des études à 200 000 € HT, répartie à part égale entre la commune et DAH, avec un plafond de participation de la commune à 100 000 € HT. Les premières études ont atteint ce plafond.

Il convient désormais de prévoir une seconde enveloppe afin d'engager le dossier de réalisation et les études complémentaires. Cette enveloppe s'élève à 75 000 € HT, répartie à part égale. DAH prendra en charge 50 % de la dépense, la commune 50 % également.

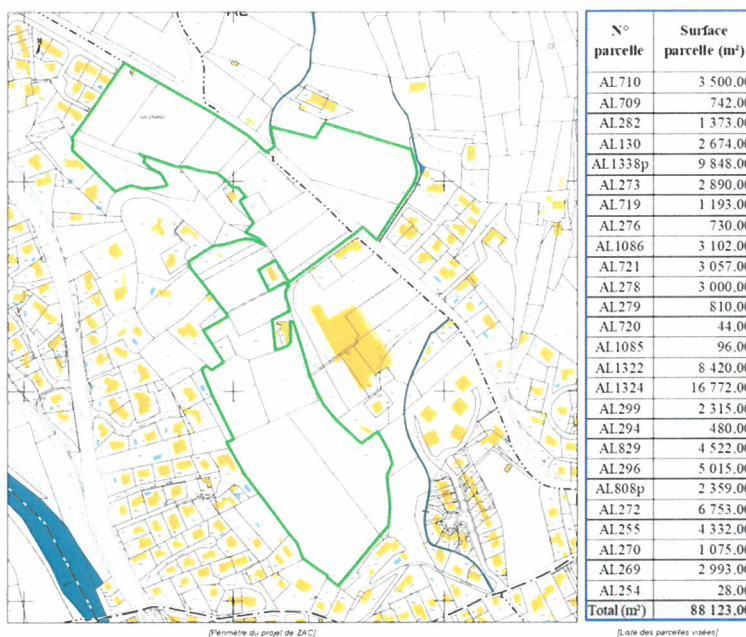
La durée prévisionnelle de l'élaboration du dossier de réalisation est de 24 mois. La nouvelle convention démarrera le jour de sa signature et s'arrêtera à l'obtention de l'arrêté du dossier de réalisation de la ZAC accompagné de son programme d'équipements publics.

Le suivi de l'étude et de l'avancement du projet sera réalisé conjointement par DAH et la Commune à l'occasion de réunions régulières.

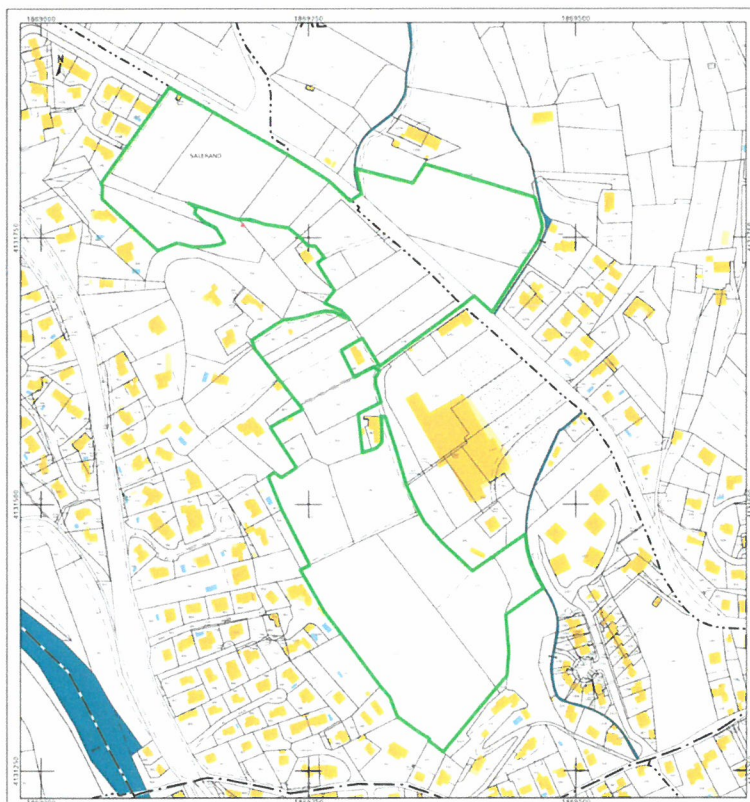


CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} juillet 2026

Périmètre de la ZAC



Périmètre de la DUP



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 21

CONTRE : 3 (M. NELLO par procuration - Mme LAMY - M. DUSAUGEY)

ABSTENTION : 5 (M. KORNPORST - Mme RUDOLF par procuration - M. DODINOT par procuration
Mme MAZZA DOS SANTOS - M. MILLET)

- **D'APPROUVER** la convention avec DAH en vue de constituer un groupement de commandes de prestations intellectuelles chargé de l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC de Salerand et de la conduite d'études environnementales complémentaires.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Florence BOUNIN
Secrétaire de séance

Christian TEULADE
Maire de NYONS



Pour le Maire empêché
la première Adjointe
Aurélié LOUPIAS



AZ